**PREAMBULE**

En accord avec la délibération de l’Assemblée Générale du **23 Octobre 2020**, tout licencié a l’obligation de prendre connaissance du règlement et s’engage à le respecter.

Chaque président de club veille à diffuser le règlement auprès de l’ensemble des licenciés de son club.

**Important :**

 Le fait de disposer d’une licence vaut acceptation du règlement pour chaque licencié.

 Le fait de disposer d’une licence vaut pour acceptation des décisions prises par la commission FSGT 73/74.

 Le règlement est disponible en version <PDF > sur les sites FSGT 73 & FSGT 74.

1. Tarifs licences :
   * Adultes :18 ans & plus (né-e en 2002 et avant) : **50,00 €**

 Jeunes : 13 à 17 ans (né-e entre 2003 & 2007) : **44,00 €**

* + Enfants : 0 à 12 ans (né-e en 2008 et après) : **24,50 €**
  + ALS (indépendants) : **56,00 €**

La licence doit obligatoirement comporter le timbre de catégorie pour prendre le départ d’une course.

Les licences seront obligatoirement délivrées avec l’assurance.

1. Attribution des catégories pour nouveaux licenciés et ceux de la dernière saison 2.a Pour les nouveaux licenciés :

En début de saison, il revient à chaque responsable de club de remplir le bordereau de

« **Demande d'orientation de catégorie pour un nouvel arrivant** » pour chaque nouveau licencié.

Pour toute demande de Catégorie concernant une nouvelle adhésion, celle-ci devra être accompagnée du formulaire de renseignements sur le passé sportif du cycliste, sa signature vaudra attestation sur l’honneur.

La CSD pourra selon les cas ajuster l’appartenance à une catégorie pour supériorité ou infériorité tout au long de la saison.

Pour un nouveau coureur celui-ci démarre avec la moitié des points de montée lié à sa catégorie d’accueil.

Pour les coureurs non licenciés la saison précédente les catégories seront attribuées de la façon suivante :

* + Les coureurs de moins de 40 ans seront classés au minimum en 3 -ème catégorie. Si après 2 courses ils rencontrent des difficultés dans cette catégorie, ils pourront être rétrogradés de catégorie. La demande doit être effectuée par le club à la CSD qui est la seule compétente en la matière. A la première victoire le coureur réintégrera la catégorie qui était la sienne.

* + Les coureurs de plus de 40 ans et de moins de 50 ans pourront, par dérogation, être classés en 5-ème catégorie.
  + La CSD se réserve le droit d’étudier chaque cas afin de permettre au coureur d’être dirigé dans la catégorie la plus appropriée à son niveau. Cette dérogation doit être motivée et prendra fin à la première victoire.

Catégories d’âge :

* + - Catégorie **A**ncien : 60 ans et plus dans la saison en cours.
    - Catégorie **S**uper **V**étéran : 50 à 59 ans dans la saison en cours.
    - Catégorie **V**étéran : 40 à 49 ans dans la saison en cours.
    - Catégorie **S**enior : 23 à 39 ans dans la saison en cours.
    - Catégorie **E**spoir : 19 à 22 ans dans la saison en cours.
    - Catégorie **J**unior : 17 et 18 ans dans la saison en cours.
    - Catégorie **C**adet\* : 15 et 16 ans dans la saison en cours.
    - Catégorie **M**inime\* : 13 et 14 ans dans la saison en cours.
    - Catégorie **B**enjamin\* : 11 et 12 ans dans la saison en cours.
    - Ecoles de vélo\* : **P**oussins, **M**oustiques.

\*Fréquence des épreuves, braquets et kilométrage limité conformes aux dispositions du règlement national FSGT.

* 1. Pour les coureurs licenciés la saison précédente :

Attribution pour les coureurs licenciés en FSGT73/74 la saison précédente par tacite reconduction en fonction du tableau de suivi des catégories de fin saison. Dans le cas d'une ou plusieurs saisons sans compétition, le coureur est considéré comme ‘nouveau’ et fournira le document « nouveau coureur ».

* 1. **Double Licence :**

Afin de recenser les coureurs possédant une double licence et de les affecter dans la bonne catégorie, la déclaration de « **Double Licence** » devra être retournée à la CSD avant le début de saison.

Pour les nouveaux licenciés FSGT possédant une double licence FFC, les catégories attribuées seront les suivantes :

* FFC 3-ème catégorie = FSGT 1
* FFC Pass Open ou FFC Pass Cyclisme D1 : FSGT 2.
* FFC Pass Cyclisme D2 : Au minimum FSGT 3 \*les cas particuliers seront examinés par la Commission.
* NB : La FSGT n’accepte que les coureurs FFC 3ème catégorie ayant marqué MOINS DE 200 POINTS au classement FFC en fin de saison sportive précédente.
* Pour un Ancien coureur FFC de haut niveau qui veut prendre une FSGT :

Ces coureurs ne doivent pas avoir été classés 1ère catégorie les 6 ANNEES PRECEDENTES ou 2 ANNEES pour les coureurs ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 400 points pour les femmes. Ils seront classés dans les catégories suivant le barème ci-dessus.

* Pour les Féminines : par défaut une seule catégorie < Féminine >.

1. **Attribution des points et changement de catégorie : 3.a Attribution des points :**

Les 5 premiers de chaque catégorie marquent des points pour les montées de catégories de la façon suivante et suivant le nombre de partants :

Plus de 20 coureurs par catégorie : 12 ; 8 ; 6 ; 4 et 2

Moins de 20 coureurs (7à19) par catégorie : 8 ; 6 ; 4 ; 2 et 1

Moins de 7 coureurs (1à6) par catégorie : 6 ; 4 ; 2

Sur l’ensemble des épreuves (GP / CLM / Grimpée) des points sont crédités en fonction des . catégories de valeur.

Dans le cas de courses à étapes les points de montées seront attribués sur la base du classement final.

**Pour exemple 2 cas d’attribution de points**

|  |  |
| --- | --- |
| ***Modification du Calcul de Points :*** | |
| Ancien Calcul | Points Attribués sur Classement FSGT 73/74 |
| **Nouveau Calcul** | Points Attribués sur Classement Caté |

|  |  |
| --- | --- |
| Exemples : | Classement course FSGT3 / UFOLEP 2 pour plus de 20 coureurs |
|  | Points Attribués : 12, 8, 6, 4, 2 |

Les 12 pts de la victoire ne sont pas attribués à un FSGT 73/74 Le coureur marque désormais 6pts (3ème caté)

1er Exemple

Au lieu de 12pts (1er FSGT 73/74)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Classement | Coureur | Fédération | Département | Calcul Points | |
|  |  |  |  | Ancien | Nouveau |
| 1 | CoureurA | UFOLEP | 38 |  | 12 |
| 2 | CoureurB | FSGT | 38 |  | 8 |
| 3 | CoureurC | FSGT | 73 | 12 | 6 |
| 4 | CoureurD | UFOLEP | 38 |  | 4 |
| 5 | CoureurE | FSGT | 74 | 8 | 2 |
| 6 | CoureurF | FSGT | 74 | 6 | 0 |
| 7 | CoureurG | FSGT | 73 | 4 | 0 |
| 8 | CoureurH | UFOLEP | 38 |  |  |
| 9 | CoureurI | FSGT | 73 | 2 | 0 |
| … | … | … | … |  |  |

Le coureur marque désormais 6pts (3ème caté) au lieu de 8 pts (3ème FSGT 73/74)

2me exemple

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Classement | Coureur | Fédération | Département | Calcul Points | |
|  |  |  |  | Ancien | Nouveau |
| 1 | CoureurA | FSGT | 73 | 12 | 12 |
| 2 | CoureurB | FSGT | 38 |  | 8 |
| 3 | CoureurC | FSGT | 73 | 8 | 6 |
| 4 | CoureurD | UFOLEP | 38 |  | 4 |
| 5 | CoureurE | FSGT | 74 | 6 | 2 |
| 6 | CoureurF | FSGT | 74 | 4 | 0 |
| 7 | CoureurG | FSGT | 73 | 2 | 0 |
| 8 | CoureurH | UFOLEP | 38 |  |  |
| 9 | CoureurI | FSGT | 73 |  |  |
| … | … | … | … |  |  |

* 1. Barème des points de catégorie et Changement de catégorie :

Tout coureur montera impérativement d’une catégorie dès qu’il comptabilisera :

* + - **30 points** s’il est senior et a donc moins de 40 ans,
    - **40 points** s’il est vétéran et a donc entre 40 et 49 ans,
    - **50 points** s’il a 50 ans ou plus.
  1. Changement de catégorie :

En cas de changement de catégorie :

* + Supérieure : remise à « 0 » du compteur
  + Inférieure : lors d’une demande de descente de catégorie et après acceptation par la commission le compteur est initialisé à la moitié des points de montée :

Exemple : 25 pts pour un Super Vétéran.

* En fin de saison le reliquat de point attribué ne porte que sur le nombre de points marqués pendant la saison.
* Les points divisés par 2 à l’arrondi supérieur sont reportés sur la saison suivante.
* Seules les courses individuelles sont prises en compte.

Demande de passage en catégorie inférieure :

*Seul le cas de coureurs n’ayant pas obtenu de résultats la saison précédente est étudié.*

Le reclassement en catégorie inférieure doit tenir compte des performances du coureur sur plusieurs disciplines, (la course en circuit n’est qu’un reflet partiel) ; afin d’apporter une vision réaliste du niveau du coureur un minimum de 2 résultats d’épreuves différentes (sans

Distinction d’affiliation FFC / UFOLEP / FSGT) et à joindre à la « **Demande de reclassement en catégorie inférieure ».**

Une date limite est fixée au 15 / 05 de la saison pour valider ou non le changement.

Pour donner suite à une demande écrite uniquement ; formulée par un ou plusieurs Présidents de Club, la Cion peut être saisie pour étudier une demande de reclassement concernant un cas de « Supériorité manifeste ». La Cion a en charge de vérifier les informations et répondre à la demande.

4. Grimpée, Clm & Cicuit :

4.a Course en « grimpée » :

Les grimpées sont ouvertes à la catégorie au minima Cadette sous condition que le profil du parcours ne soit pas trop difficile et que la distance soit raisonnable. Classement sur les catégories d’âges (Cadet, Junior, 19 – 29, 30 – 39, 40 – 49, 50-59, 60 et +, Féminines).

\* Pour le classement par Club, les 4 meilleurs coureurs seront pris en compte.

### 

4.b Course en « contre la montre » :

Dans la mesure où l’organisateur le permet un coureur peut s’engager financièrement plusieurs fois afin de courir à de nombreuses reprises.

Seul le 1er passage sera retenu.

Les inscriptions pour un ou plusieurs passages supplémentaires ne se feront que sur place ; l’organisateur validera ou non la demande en fonction des critères de disponibilités, sécurités, relatif au bon déroulement de l’épreuve.

\* Pour le classement par Club, les 4 meilleurs coureurs seront pris en compte.

**4.c Circuit « Grand-Prix » :**

Les courses en circuit ne sont autorisées que pour les licenciés des fédérations suivante :

* + FSGT / FFC / UFOLEP.

*Les licences Triathlon ne sont pas retenues ; mesure applicable sur les courses à étapes également.*

* + Pour les courses avec 2 départs, il sera pris en compte les 4 meilleurs coureurs FSGT dont au moins 2 sur la course principale\* (Cat. 1-2-3) et 1 sur la course d’ouverture (Cat. 4-5-F-J). \*Le surplus de coureurs sur une des courses n’est pas reversé sur la course ayant moins ou pas de coureurs afin de garder l’esprit du « par équipe ». L’enjeu est pour les Clubs d’aligner des licenciés sur toutes les épreuves.
  + Il est interdit à un concurrent distancé et rejoint par des échappés de prendre part à cette échappée et ne doit en aucune manière participer à l’action de course qui se déroule. Il lui est interdit de se mettre dans la roue des échappées venant de lui prendre un tour. Il ne doit pas participer aux sprints intermédiaires ou final. Il est autorisé à se placer en fin de peloton.

1. Tarifs engagements :

**8 €** pour les licenciés FSGT

**12 €** pour non licenciés, UFOLEP, FFC.

Les engagements pris à l’avance par courrier ; téléphone par les clubs devront être réglés intégralement au club organisateur.

1. Championnats Départementaux des Pays de Savoie 2021 :

**Le championnat départemental des Pays de Savoie du Contre La Montre individuel** est organisé par le Club de Brison St Innocent cyclisme sur la course du Chrono de Grésy / Aix**.** Ce championnat se dispute par catégorie de valeur. Pour le classement par Club, les 4 meilleurs coureurs seront pris en compte.

Un maillot distinctif est offert au champion de chaque catégorie 1-2-3-4-5-Féminine.

Il sera valide jusqu’au prochain championnat inclus**.**

**Le championnat départemental des Pays de Savoie** est organisé par le club du Team Jallet sur le circuit du GP de La Bathie. Ce championnat se dispute par catégories de valeurs. Pour le classement par équipes, il sera pris 2 coureurs par courses (les cadets et féminines ne rentrent pas dans ce classement).

Un maillot distinctif est offert au champion de chaque catégorie 1-2-3-4-5-Féminine.

Il sera valide jusqu’au prochain championnat inclus**.**

Cette course est sélective pour une éventuelle participation au Régional ou au Fédéral.

Les années paires les championnats sont organisé en Haute-Savoie, les années impaires en Savoie.

* + Les participants devront se justifier de 2 courses du calendrier 73/74 de la saison ; afin de valider leur participation au Titre de champion départemental CLM ; GP.

1. Championnat Régional AURA :

Le championnat AURA, FSGT se déroulera à**----------------------le--/--/2021.**  Un maximum de coureurs du comité devra prendre part à cette course.

Chaque coureur uniquement licencié à la FSGT devra justifier sa participation à deux épreuves sur route FSGT en AURA avant la date d’inscription

Chaque coureur doublement licencié (FSGT/FFC ou FSGT/UFOLEP) devra justifier de sa participation à six épreuves sur route FSGT en AURA dont le championnat départemental avant la date d’inscription.

1. Championnat Fédéral FSGT :

Le championnat fédéral, organisé par le comité FSGT de **L’Hérault à St Chinian du 03 au 04 Juillet.**

Le championnat fédéral se déroule par catégories d’âge et le nombre de places par catégories est limité à 15 coureurs.

Chaque responsable de club doit fournir les pré-engagements de ces coureurs à la commission à l’issue du championnat départemental. Une sélection sera faite par la commission si le nombre de participants est conséquent. Les résultats et l’assiduité de début de saison seront les principaux critères de sélection.

Chaque coureur uniquement licencié FSGT devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional de la saison en cours, ou à trois épreuves vélo FSGT entre l er juin de l’année précédente et la date de clôture des engagements à ce fédéral.

Chaque coureur doublement licencié devra justifier de sa participation à douze épreuves vélo FSGT (dont un championnat départemental ou régional de la saison en cour) entre le 1er juin de l’année précédente et la date limite de clôture des engagements à ce fédéral.

1. Classements Prestige 2021 :
   1. **Epreuves comptant pour le classement du Prestige :**



\*Pour le Grand Prix de La Bathie, l’organisateur propose, des courses par catégorie de valeur

Ex : les ‘ 3 ‘ uniquement avec des ‘3’etc ... Le ‘Prestige’ sera établi sur la base du Scratch.

\*Tour De Tarentaise : Seul le classement Gnle final est pris en compte pour le « Prestige ».

* 1. **Nombre de courses :**

**Pour ce qui est de la définition du calcul du prestige :**

Seuls **12 épreuves maximum** sur la totalité seront prises en compte

Dans le but de ne pas avantager les grimpeurs et de conserver une certaine équité au Challenge entre les grimpeurs et les rouleurs :

DANS LA CATEGORIE « GRIMPEES »

Seuls les 6 meilleurs résultats dans les grimpées seront comptabilisés Précisions :

-Si un coureur effectue plus de 6 grimpées (7, 8, 9 etc.) il sera seulement tenu compte de ses 6 meilleurs résultats

-Il n’est pas nécessaire de faire 6 grimpées, si un coureur effectue moins de 6 grimpées,

Tous ses points obtenus seront comptabilisés.

DANS LA CATEGORIE « COURSES EN LIGNE ET CLM »

Seuls les 6 meilleurs résultats dans les courses en ligne et les Clm seront comptabilisés Précisions :

Si un coureur effectue plus de 6 courses (7, 8, 9 etc..) il sera tenu compte de ses 6 meilleurs résultats.

Il n’est pas nécessaire de faire 6 courses de cette catégorie, si un coureur effectue moins de 6 courses en ligne et Clm, tous ces points seront comptabilisés. Le meilleur total final « Total F » qui pourra être réalisées éventuellement sur moins de 12 épreuves désignera le vainqueur du prestige. Pour les minimes et cadets, les 6 meilleurs résultats seront comptabilisés ; pour les féminines les 10 meilleurs résultats sans distinction de typologie d’épreuves.

Calcul des points Prestige :

Pour chaque épreuve répertoriée plus haut, des points sont attribués selon le classement des coureurs licenciés FSGT Savoie.

Répartition : 100pts au 1er ; 95 au 2-ème ; 92 au 3-ème ; 90 au 4-ème ; 89 au 5-ème et ensuite de point en point pour les places suivantes.

Le premier de la course d’ouverture (cat. 4 et 5) est classé juste derrière le dernier de la course principale (cat. 1, 2 et 3) et ainsi de suite.

Tous les arrivants se verront attribués un minimum de 20 points.

Les partants ne franchissant pas la ligne d’arrivée seront crédités d’un minima de 10 points afin de les récompenser pour leur participation. Le compteur « nombre de courses » sera incrémenté.

Un classement prestige par catégorie sera établi, il prendra en compte la catégorie de chaque **coureur en vigueur au 1er Juillet**. Le calcul des points est le même que pour le classement général. Les 3 premiersdes catégories suivantes seront récompensés : CAT **1** - **2** - **3** - **4** - **5** -

* **F**éminine - **M**inime **-C**adet - **J**unior - **S**enior - **V**étéran - **S**uper **V**étéran - **A**ncien.

Création du Super trophée Prestige individuel conservé dès 3 victoires à compter de 2016.

\* 2016 / Bois. T

\* 2017 / 2018 / 2019 Ougier.N (conserve le Super Prestige avec 3 victoires)

\* 2020 / Hecquet Nuer.J

Les récompenses pour les meilleurs coureurs de la saison ne seront distribuées que pour les récipiendaires présents à l’Assemblée Générale.

Les lots non distribués seront intégralement reversés pour le Challenge du Fair-play.

1. **Challenge par équipe :**

Pour chaque épreuve répertoriée plus haut, les 5 premières équipes FSGT Savoie, calculé par addition de leurs 4 meilleurs coureurs au classement général, seront attribuées : 100 ; 70 ; 50 ; 30 et 10 points. Pour compléter ce classement les équipes ayant seulement 3 coureurs seront comptabilisées.

Pour les courses avec 2 départs, il sera pris en compte les 4 meilleurs coureurs FSGT dont au moins 2 sur la course principale\* (Cat. 1-2-3) et 1 sur la course d’ouverture (Cat. 4-5-F-J). \*Le surplus de coureurs sur une des courses n’est pas reversé sur la course ayant moins ou pas de coureurs afin de garder l’esprit du « par équipe ». L’enjeu est pour les Clubs d’aligner des licenciés sur toutes les épreuves.

b. Challenge du Fair-play :

Le Challenge du Fair-play est créé pour récompenser l’assiduité.

Ainsi donc le coureur ayant réalisé le plus grand nombre de courses « Prestige » et avec la moins bonne moyenne en cas d’égalité.

**c. Double manche :**

Dans le cas où un club organise deux manches de la même course, afin de récompenser

et favoriser le plus grand nombre de participants, un bonus de 20 pts et accordé pour la participation aux deux manches.

d**. Course Vintage\* :**

Lorsqu’un club propose une épreuve « Vintage » un bonus de 10 pts sera attribué aux coureurs afin de ne pas les pénaliser dans le classement au Prestige.

* + \* Critères « Vintage » : Laissé à la libre appréciation de l’organisateur.

**e. Prix de la Sportivité :**

Le Prix de la Sportivité est créé pour récompenser les qualités d’une personne coureur ou non, dévoué à son Club et correspondant à l’esprit sportif de la FSGT. Chaque club pourra proposer une personne avec un argumentaire motivant son choix. Le lauréat sera désigné par vote lors de la Pré-AG de fin de saison par les membres présents.

**f. Bonus offensif :**

Un bonus de 20 pts est accordé à tout coureur classé sur les championnats départementaux Circuits, Clmi & au Club lauréat par équipe.

**g. Relations FSGT / UFOLEP/ FFC : Important :**

**Tout coureur FSGT des Savoie terminant dans les 5 premiers d’une épreuve FSGT/UFOLEP (hors calendrier FSGT 73/74) doit impérativement le signaler dans les 72h à la CSD à**

Bernard Wagner: [**bernard-wagner@club-internet.fr**](mailto:bernard-wagner@club-internet.fr)

Afin de comptabiliser et d’actualiser les points de monté de catégorie.

* + Pour tout oubli le coureur non respectueux verra ses points acquis sur l’épreuve doublés.
  + Un passage en catégorie supérieure sera effectué en cas de victoire pour tout coureur extérieur non licencié à la FSGT 73/74 pour les courses du Calendrier de cette fédération.

Tout coureur FSGT possédant également une licence FFC 3 (timbre 1) à interdiction de courir en UFOLEP et dans certaines courses FSGT Rhône.

.  **h. Transfert** :

Tout coureur FSGT 73-74 signalera à l’aide du document « déclaration de changement de Club » son nouveau Club afin d’effectuer la validation et la mise à jour des divers fichiers de pilotage de l’activité.

1. Equivalence Fédération :

Grille d’équivalences entre les fédérations FSGT et UFOLEP.

|  |  |
| --- | --- |
| **FSGT** | **Ufolep** |
| **1** | **/** |
| **2** | **1** |
| **3** | **2** |
| **4** | **3** |
| **5** | **4** |

Les coureurs FFC Pass Open et Pass Cyclisme n’ayant pas de double licence FSGT sont acceptés sur les courses FSGT et sont classés avec les FSGT 1.

Les coureurs des autres catégories FFC (3ème, 2ème et 1ere) non licenciés FSGT ne sont pas acceptés.

* 1. **Catégories FFC / Ufolep / Autres / non licenciés :**

Pour les Grimpées et les Contre la Montre toutes les catégories FFC / Ufolep / autres et non licencié sont acceptées\*.

\*Pour les circuits les non licenciés ne sont pas acceptés ainsi que les licences Triathlon.

Pour les coureurs non licenciés un certificat médical récent (- d’un an) sera exigé.

En ce qui concerne les mineurs il sera exigé avec le certificat médical une autorisation parentale de participation.

Pour les Juniors, seuls les coureurs Juniors ayant une Licence Pass Cyclisme seront acceptés.

* 1. Responsable Prestige et changements de catégories :

Les résultats des courses doivent être transmis très rapidement en utilisant le fichier Excel prévu à cet effet à :

Pascal Perrin : [pascal.perrin073@gmail.com](mailto:pascal.perrin073@gmail.com)

* 1. Droits à l’image :

Pour l’Interclub R. Tournier, l’AG & les épreuves inscrites au calendrier du présent règlement les organisateurs se réservent le droit de pouvoir utiliser les photos réalisées par leurs soins pour des fins promotionnelles de la discipline sans but commercial.

* 1. Comportement :

Par respect envers les organisateurs un coureur faisant un podium doit-être présent à la remise des récompenses sauf excuses à présenter aux dirigeants ; ceux-ci se réserveront le droit de transmettre ou non les récompenses.

Cette règle s’applique également aux Clubs.

Un Club récompensé doit au moins avoir un coureur présent lors de la cérémonie.

Le coureur ne portant pas les couleurs de son Club en course (hors chrono ou certains Clubs ne disposent pas d’une tenue spécifique) ne sera pas classé / ou sera disqualifié.

Cette décision lui sera stipulée par l’organisateur.

1. **Sanctions :**

Cet article n'a d’autre but que de préserver le bon esprit qui fait la force de notre discipline. La liste des sanctions ci-dessous est non exhaustive.

Elle ne se veut avant tout qu’être d’un effet dissuasif.

La Cion cycliste\* peut décider de sanctions à l’encontre d’un Club ou de licenciés, pour non-respect du règlement, insultes à des dirigeants, comportement antisportif, ou dopage (liste non exhaustive).

Les sanctions pourront aller de l’exclusion pour une course, de la remise à zéro partielle ou totale des points acquis pour le Prestige par exemple.

1. Fonctionnement :

Les adhérents sont convoqués et se réunissent une fois par an le dernier vendredi d’Octobre pour l’Assemblée Générale ; cette réunion a pour but de dresser le bilan sportif, morale & financier de la section cyclisme et d’échanger sur la prochaine saison.

Le responsable de la section cycliste est nommé pour un mandat de 4 ans (2016/Oct. 2020).

Les Présidents de club ou délégué, constituent le CSD et se réunissent au moins deux fois par An aux bornes de la saison Mars et Octobre, tout comme la Commission de suivi des catégories.

Afin de contribuer au travail harmonieux entre la FSGT 73 & 74,

* Le tableau commun du suivit des catégories
* Les championnats départementaux
* Les classements individuel & collectif
* Le règlement commun

Le buffet du Prestige et pris en charge par la section FSGT 74.

1. **Cion Cycliste de suivi des Catégories & de Discipline\* :**

La Cion est composée de plusieurs membres. Le Responsable de la Cion à en charge d’informer les Présidents de Clubs qui transmettront les informations aux membres de leur Club. La Cion invite en début d’année l’ensemble des Présidents afin de procéder à une revue d’effectif concernant les catégories. Ce point annuel a pour vocation de garantir l’homogénéité à l’intérieur d’une catégorie et aussi entre les catégories de valeurs.

1. Les vélos équipés de freins à disques sont autorisés sur toutes les épreuves.
2. La présentation de la licence (ou du certificat médical pour les NL) est obligatoire sur nos épreuves.

Suite à la dématérialisation des licences FFC ; la présentation de la licence numérique pour vérification et dépôt obligatoire d’une pièce d’identité en caution du dossard et du transpondeur qui lui seront rendu en fin d’épreuve. Sans cela l’engagement ne sera pas enregistré.

Contacts FSGT

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **FSGT Aura Section Cyclisme** | **Yves Perrusset** | Yves PERRUSSET <yves.perrusset@free.fr> |
| **FSGT 74 Section Cyclisme** | **Roland Perroud** | roland.perroud@wanadoo.fr |
| **FSGT 73 Section Cyclisme** | **Pascal Perrin**  **Frédérique Bouzon** | pascalperrin073@gmailc.com  bouzon.fred@free.fr |
| Cion Cycliste de suivi des Catégories & de Discipline | **Bernard Wagner** | bernard-wagner@club-internet.fr |
|  | **William Jallet** | jallet.auto73@orange.fr |
|  | **Jean-Noel Jacquemeod** | jnj73200@gmail.com |
|  | **Pascal Perrin** | pascalperrin073@gmail.com |
| **Référent FFC** | **Sébastien Bertholet** | Sébastien <seb.bertholet@free.fr |

CALENDRIER CYCLISME FSGT SAVOIE & HAUTE-SAVOIE 2021

**ATTENTION : les dates ainsi que les horaires sont donnés à titre indicatif. Renseignez-vous après des clubs**





